



Document  
à conserver !

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Avec la participation du  
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT)

*Informer, c'est prévenir !*



**Commune de Pézilla-la-Rivière**



---

# Edito du maire

---

Madame, Monsieur,

La commune de PEZILLA-LA-RIVIERE, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des personnes étant la première des priorités de la municipalité, nous disposons donc d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise les actions de sauvegarde des services municipaux, des habitants et des élus en cas d'incidents importants.

Si notre commune n'est pas plus exposée que d'autres, elle n'est pas pour autant à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique. Nous devons donc mettre en place des structures de réponse immédiate.

Vous avez entre les mains le nouveau Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) mis à jour. Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de sauvegarde et de secours.

Je vous demande donc de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement pour être acteur de votre sécurité et de celles de vos proches.

Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Paul BILLES**  
Maire de Pézilla-la-Rivière

# Sommaire

• Qu'appelle-t-on risque ? .....	4/5
• Comment est géré le risque dans notre commune ? .....	6
• L'alerte .....	7
• En cas de risques majeurs, qui fait quoi ? .....	8/9
 Le risque inondation / rupture de digue .....	10/11
 Le risque sismique .....	12/13
 Les risques mouvements de terrain .....	14/15
 Le risque rupture de barrage .....	16/17
 Le risque feu de forêt .....	18/19
 Les risques météorologiques .....	20/21
• Le plan familial de mise en sécurité .....	22
• La gestion des déchets post-crise .....	22
• Récapitulatif des conduites à tenir .....	23



# Qu'appelle-t-on risque ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Pézilla-la-Rivière peut être exposée.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par :

- Sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Son occurrence, faible au point de l'oublier.

# 7 risques majeurs concernent notre commune



Inondation



Rupture  
de digue



Sismicité



Mouvements  
de terrain



Rupture  
de barrage



Feux de forêt



Risques  
météorologiques

---

La commune de Pézilla-la-Rivière est concernée par un nombre de risques importants, dont la probabilité de survenue est variable.

---

## Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Les personnes qui possèdent une assurance de dommages (incendies, dégâts des eaux, ...) pour leur habitation, leur entreprise, leurs véhicules, etc. bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles. Elle couvre les dommages causés à ces biens, dans les limites et conditions du contrat, dans les communes déclarées en situation de catastrophe naturelle par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.



---

# Comment est géré le risque dans notre commune ?

---

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS comprend le plan communal de gestion de crise qui peut être mis en oeuvre pour tout ou partie.

---

Le PCS organise les services de la commune face à la crise.

Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours, etc.)



# L'alerte !

“Une personne avertie en vaut deux”

En cas d'événement grave, l'alerte à la population est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Téléphone
- Sono dans le centre ville
- Mégaphone
- Sirène



## ZOOM SUR LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirènes peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français.

### Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en 3 séquences d'une minute : le signal national d'alerte.



1mn - 5s - 1mn - 5s - 1mn

### Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Son continu sur 30 secondes

Baucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter ses activités.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

# En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?

Les services de secours (pompiers, gendarmes, etc.) interviennent sur le sinistre.

Le maire assure le pilotage et le suivi des secours sur sa commune : il est responsable des opérations de secours.

Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Si le sinistre est très important ou s'il touche plusieurs communes, le préfet devient alors le directeur des opérations de secours.



Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le Plan de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (Plan ORSEC).



Pompiers



Mairie

4



La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence au centre culturel.

5



Le Glot d'en Godail

La Berne

mpiers, gendarmerie)

t la coordination des  
t le directeur des opé-

2

Les Gourgues



1

Un sinistre important vient de se produire sur la commune.

7



Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.

Ecoles

Centre culturel



6

Le personnel des écoles sait comment mettre les enfants en sécurité :

Les établissements ont réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

Les équipes des services de la mairie fournissent les moyens logistiques et mettent en place des déviations.

0 210 m



# Le risque inondation / rupture de digue

La commune de Pézilla-la-Rivière est surtout impactée par la Têt et ses affluents rive gauche : la Berne, le Clot d'en Godail et les Gourgues.

Des phénomènes liés, comme la rupture de digues, sont également possibles sur la commune.

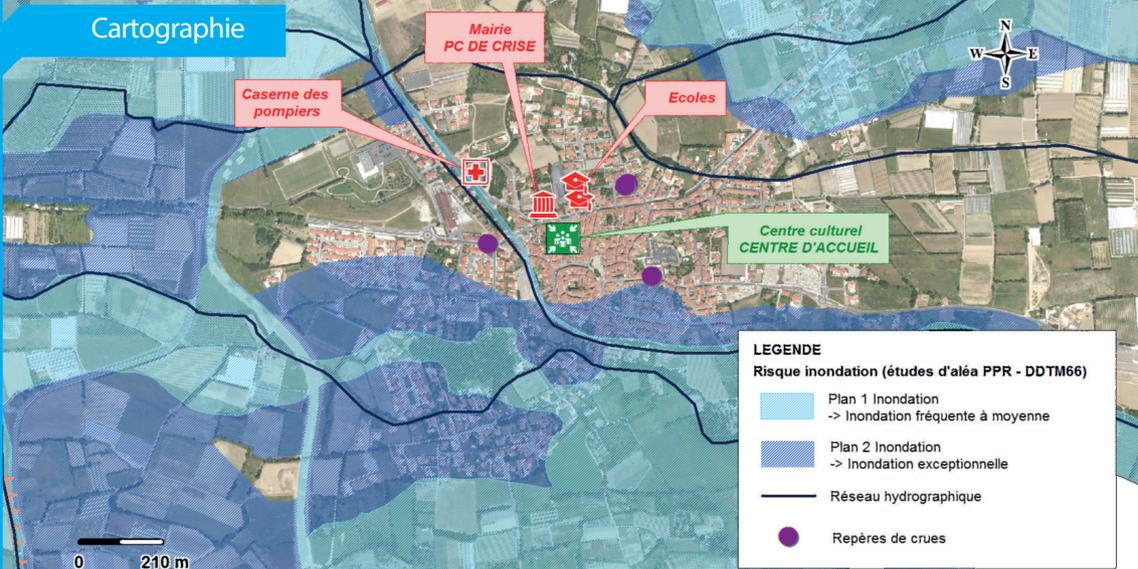
Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.

## Des repères de crue pour garder la mémoire du risque

En collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT), quatre repères de crue ont été posés sur le territoire communal. Ces marques d'inondation historique témoignent des hauteurs d'eau atteinte par la Berne et le ravin des Gourgues en 1946 et 1999. Des travaux ont été réalisés depuis, d'où leurs positions hors d'eau par rapport à la cartographie règlementaire.



## Cartographie



En fonction des hauteurs d'eau relevées à la station de Pézilla et observées au niveau des ravins, la commune de Pézilla-la-Rivière lance alors les mesures de prévention adaptées en étroite collaboration avec les services de la préfecture et les sapeurs-pompiers.

## A SAVOIR :

Le service prévision des crues de l'Etat en lien avec Météo France surveille la Têt 24h/24.

En cas d'alerte, la commune de Pézilla-la-Rivière est immédiatement informée et déclenche son propre système de surveillance.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

> En cas d'inondation, l'alerte sera donnée au téléphone, par la sono de la ville et par mégaphone. La sirène pourra être déclenchée en cas de force majeure.



## Les bons réflexes !



Informez-vous



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes des autorités officielles



# Le risque sismique

---

La terre qui tremble...

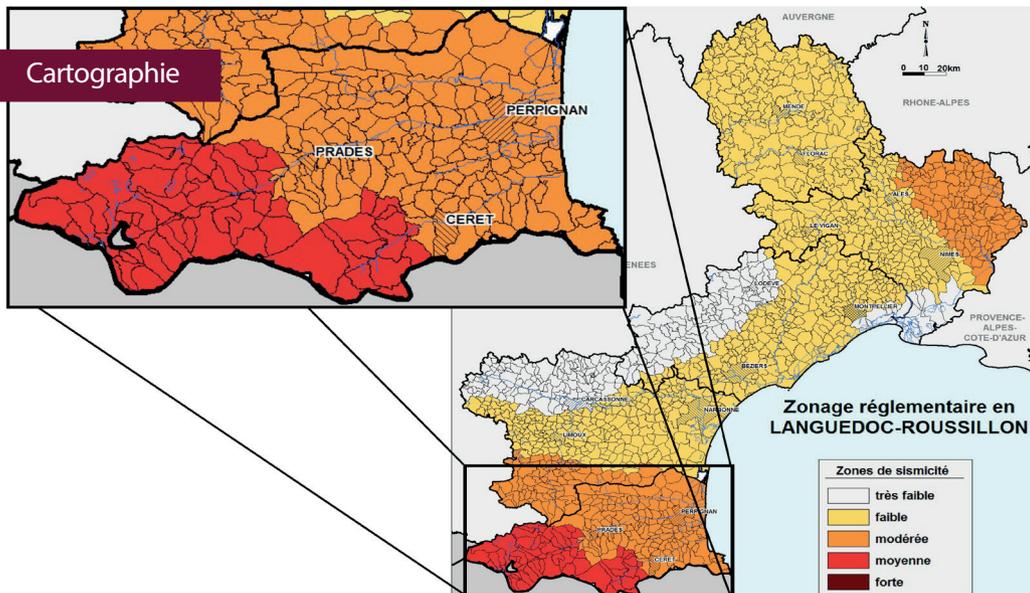
Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et, parfois, en surface se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

---

La commune de Pézilla-la-Rivière est située dans une zone "modérée" de sismicité. Plus d'informations en mairie ou sur [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr).

## Cartographie



La commune de Pézilla-la-Rivière est située au coeur de la plaine du Roussillon classée en zone modérée de sismicité.

Depuis avril 2001, une station de surveillance a été mise en place sur le site communal du Serrat d'en Vaquer par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

## A SAVOIR :

Une obligation de respecter les règles parasismiques existe au niveau des permis de construire.

> En cas de séisme, l'alerte sera donnée au téléphone, par la sono de la ville et par mégaphone.

La sirène pourra être déclenchée en cas de force majeure.



## Les bons réflexes !



Informez-vous



Eloignez-vous des bâtiments



Abritez-vous sous un meuble solide



Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes des autorités officielles

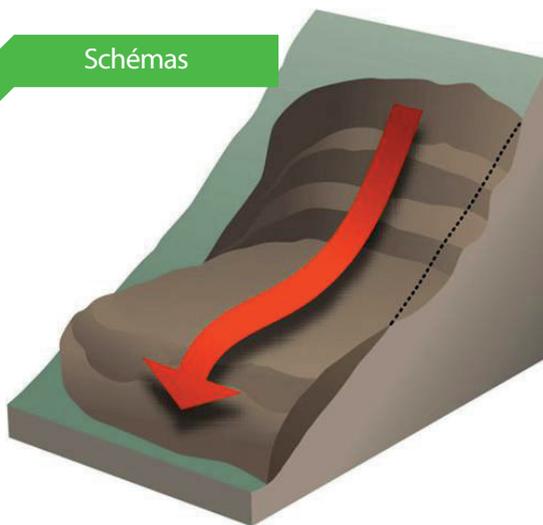


# Les risques mouvements de terrain

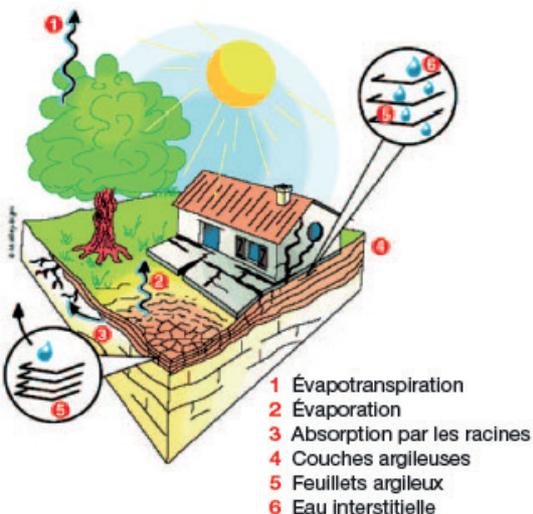
Il existe deux types de mouvements de terrain sur la commune de Pézilla-la-Rivière :

- **Les glissements de terrain** qui se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente.
- **Le Retrait-Gonflement des argiles** provenant de l'évolution mécanique de falaises ou d'escarpements rocheux très fracturés.

## Schémas



Glissement de terrain



Retrait-Gonflement des argiles

D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs des Pyrénées-Orientales, la commune de Pézilla-la-Rivière est moyennement impactée par les glissements de terrain et le retrait-gonflement des argiles.

Aucun phénomène n'est à recenser sur la commune.

### A SAVOIR :

Le risque est pris en compte au niveau des habitations : des obligations de recul par rapport aux talus ou des interdictions sont imposées pour les constructions ainsi que pour les clôtures

> En cas de mouvements de terrain, l'alerte sera donnée au téléphone, par la sono de la ville et par mégaphone.

La sirène pourra être déclenchée en cas de force majeure.



## Les bons réflexes !



Informez-vous



Gagnez immédiatement les hauteurs



Fuyez la zone dangereuse



Respectez les consignes des autorités officielles



# Le risque rupture de barrage

Le barrage de Vinça est un ouvrage artificiel transformant en réservoir d'eau la vallée de la Têt, au droit de la commune de Vinça.

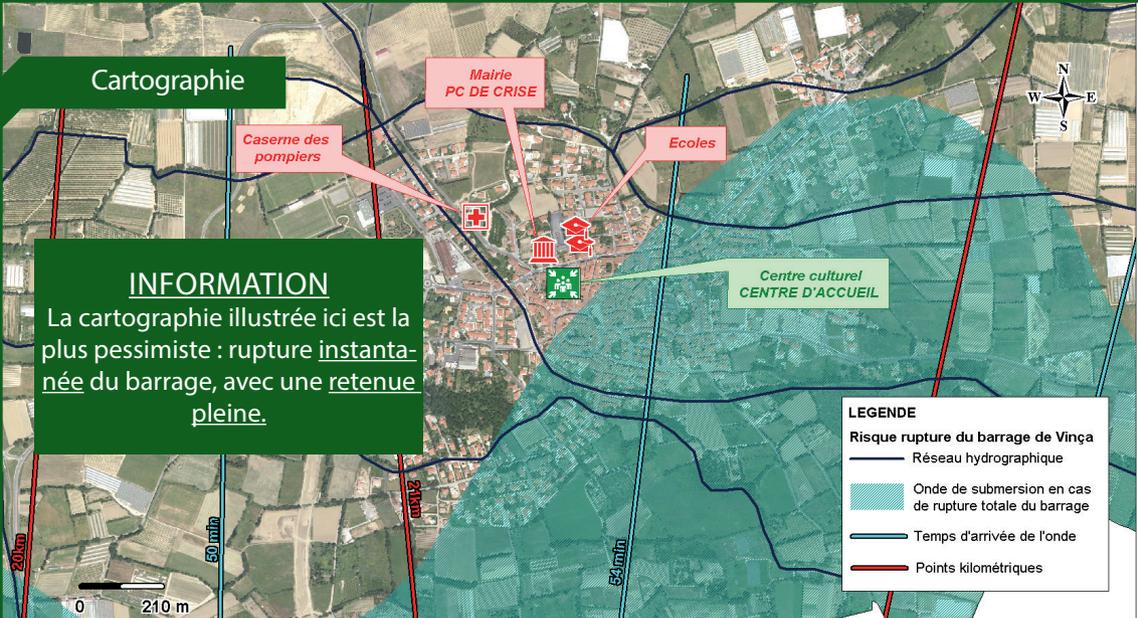
Le barrage des Bouillouses, mis en eau en 1910, est également un ouvrage artificiel transformant en réservoir d'eau la vallée de la Têt, sur la commune d'Angoustrine.

Ceux-ci disposent d'une capacité maximale de 25,6 millions de m<sup>3</sup> (Vinça) et de 17,5 millions de m<sup>3</sup> (Bouillouses).

Ces ouvrages hydrauliques ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer :

Régulation des cours d'eau, irrigation des cultures, production d'énergie électrique, tourisme et loisirs, lutte contre les incendies, etc.

## Cartographie



La commune de Pézilla-la-Rivière est concernée par le risque de rupture du barrage de Vinça et du barrage des Bouillouses.

La propagation de l'onde de submersion depuis Vinça sur notre commune est de l'ordre de 50 minutes, et de 3h45 depuis le barrage des Bouillouses.

## A SAVOIR :

Le barrage de Vinça fait l'objet d'un Plan particulier d'intervention approuvé par le Préfet le 20 juillet 1995. Le Plan particulier d'intervention du barrage des Bouillouses est en cours d'élaboration.

> En cas de rupture de barrage, l'alerte sera donnée au téléphone, par la sono de la ville et par mégaphone.

La sirène pourra être déclenchée en cas de force majeure.



## Les bons réflexes !



Informez-vous



Montez à pied dans les étages



Gagnez immédiatement les hauteurs



Ecoutez la radio 101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes des autorités officielles



# Le risque feu de forêt

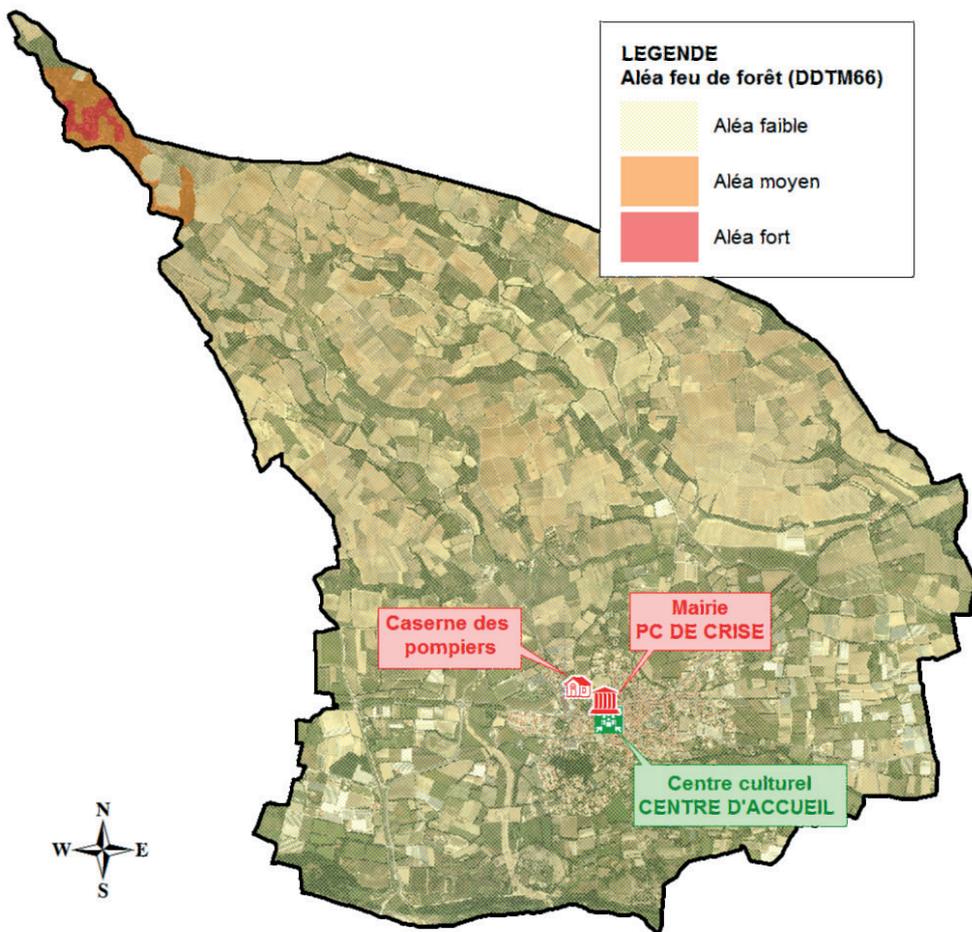
L'emploi du terme «feux de forêt» désigne le plus souvent le type de feu tel que défini dans la base de données Prométhée : c'est à dire les feux ayant brûlé au moins un hectare d'un seul tenant.

D'après cette base de données, consultable sur le site [www.promethee.com](http://www.promethee.com), la commune a connu 38 départs de feux depuis 1977 ayant brûlé une surface totale de 77 ha.

Il y a très peu de massifs à risque sur la commune, cependant des zones de friches sont présentes, représentant un risque non-négligeable d'incendie.

## A SAVOIR :

Le déclenchement du PCS se fera à partir du moment où un feu se déclenche sur la commune. La gestion de ce phénomène se fera en étroite collaboration avec les services de secours.



> En cas de feu de forêts, l'alerte sera donnée au téléphone, par la sono de la ville et par mégaphone. La sirène pourra être déclenchée en cas de force majeure.



## Les bons réflexes !



Informez-vous



Coupez l'électricité  
et le gaz



Fermez fenêtres  
et volets



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes  
des autorités officielles



# Les risques météorologiques

---

La vigilance météorologique :  
Anticiper les conséquences des phénomènes dangereux...

Les vents violents font partie des phénomènes météorologiques les plus fréquents sur le département. Les Pyrénées Orientales sont aussi exposées aux épisodes de fortes chutes de neige et aux températures extrêmes :

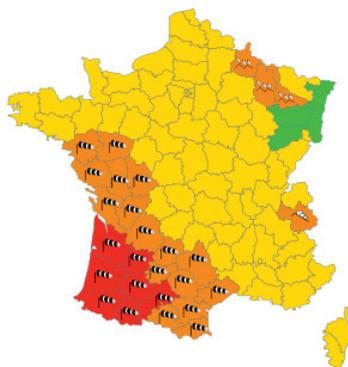
Rappelez-vous l'épisode neigeux du 8 mars 2010 ou encore la canicule de l'été 2003.

# Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

Inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête. Inutile de passer la nuit dans sa voiture sur une route enneigée.



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.

> En cas de tempête, l'alerte sera donnée au téléphone, par la sono de la ville et par mégaphone.

La sirène pourra être déclenchée en cas de force majeure.



## Les bons réflexes !



Informez-vous



Abritez-vous



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes  
des autorités officielles



# Le plan familial de mise en sûreté

## Comment se préparer ?

- **S'informer** : Lire ce document et le conserver / Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous / Au pôle tranquillité et sécurité civile de la mairie.
- **Se tenir prêt à se confiner** : Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération) / Avoir un téléphone / Préparer à l'avance le matériel de confinement (radio portable à piles, lampe de poche, adhésifs larges bandes et linges humides pour obstruer les ouvertures, couvertures, eau, nourriture, livres, etc.).
- **Se tenir prêt à évacuer** : Connaître le plan d'évacuation de votre quartier / Localiser les centres d'accueil.

## La gestion des déchets

Après un risque majeur, la commune doit faire face à une quantité importante de déchets. La gestion des déchets de crise est primordiale pour rendre le territoire à ses occupants et ses activités.

Types de déchets				
Végétaux	Blue	Yellow	White	Red
Gravats	Blue	Yellow	Dark Red	White
Mobiliers et petits équipements	Blue	Yellow	Dark Red	Red
Déchets dangereux	Blue	Yellow	Dark Red	Red
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Blue	Yellow	Dark Red	Red
Sols, boues, sables	Blue	White	Dark Red	Red
Véhicules / citernes	Blue	Yellow	Dark Red	White
Déchets putrescibles	Blue	Yellow	White	White

Suite à une catastrophe, les déchets produits se doivent d'être triés par chacun, afin de faciliter leur collecte et traitement par les services publics concernés.

Dans ce cadre, la commune communiquera aux habitants les consignes spécifiques de tri des déchets et les éventuels sites de stockage temporaires.



Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif

# Récapitulatif des conduites à tenir



Inondation /  
rupture de digue



Sismicité



Mouvements de terrain



Rupture de barrage



Feu de forêts



Risques météorologiques



Informez-vous



Informez-vous



Informez-vous



Informez-vous



Informez-vous



Informez-vous



Coupez l'électricité  
et le gaz



Eloignez-vous  
des bâtiments



Gagnez immédiatement  
les hauteurs



Montez à pied  
dans les étages



Coupez l'électricité  
et le gaz



abritez-vous



Montez à pied  
dans les étages



Abritez-vous sous un  
meuble solide



Fuyez la zone  
dangereuse



Gagnez immédiatement  
les hauteurs



Fermez fenêtres  
et volets



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Ecoutez la radio  
101.6 ou 102.8 FM



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Respectez les consignes  
des autorités officielles



Respectez les consignes  
des autorités officielles

# Numéros utiles :

- Sapeurs-pompiers (téléphone fixe) ..... 18
- CTA CODIS (n° d'urgence européen) ..... 112
- Police nationale ..... 17
- SAMU ..... 15
- Préfecture (standard) ..... 04 68 51 66 66

## Pour en savoir plus...

Mairie de Pézilla-la-Rivière

31 bis, avenue du Canigou - 66 370 PEZILLA-LA-RIVIERE

04 68 92 00 10 - Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30

Préfecture des Pyrénées Orientales

[www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

Portail national de la prévention des risques majeurs

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Portail départemental de la prévention des risques majeurs

[www.risques-majeurs66.com](http://www.risques-majeurs66.com)

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)

